

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE

RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT 2017-2018

DEMANDES EN VERTU DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

dans le cadre de l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

1. INTRODUCTION

La *Loi sur l'accès à l'information* a pour objet d'élargir l'accès aux documents de l'administration fédérale en consacrant le principe du droit du public à leur communication, les exceptions indispensables à ce droit étant précises et limitées et les décisions quant à la communication étant susceptibles de recours indépendants du pouvoir exécutif.

Le rapport annuel est préparé et déposé au Parlement, conformément à l'article 72 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

L'Administration de pilotage de l'Atlantique est une société de la Couronne qui figure à l'Annexe C, Partie I de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle a été constituée le 1^{er} février 1972 en vertu des dispositions de la *Loi sur le pilotage*. Elle a pour mandat de mettre sur pied, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer, pour la sécurité de la navigation, un service de pilotage efficace dans la région de l'Atlantique.

L'Administration gère ses propres affaires financières et opérationnelles, et relève du ministre des Transports par le truchement du bureau du sous-ministre adjoint/Marine.

Elle est directement chargée de l'application et de l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information*.

2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

En date du 31 mars 2018, les demandes et les rapports de l'Administration de pilotage de l'Atlantique en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) sont gérés par le chef des Affaires financières et un adjoint administratif. Le chef des Affaires financières est aussi le coordonnateur AIPRP de l'Administration tel que délégué par le chef de la direction et dirigeant de la société d'État. Un conseil extérieur auprès de

l'Administration fournit sur demande des avis juridiques au coordonnateur AIPRP sur l'application et l'interprétation de la *Loi* et la jurisprudence pertinente.

3. ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le chef de la direction et dirigeant de la société d'État a autorisé Peter MacArthur, chef des Affaires financières, à exercer les pouvoirs et à remplir les tâches ou fonctions du chef de l'institution en vertu de cette *Loi* qui sont spécifiés dans l'ordonnance.

4. POINTS SAILLANTS DU RAPPORT STATISTIQUE

- (a) Les rapports statistiques visant la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 sont fournis en pièce jointe. Aucune demande n'a été reçue ni traitée pour la période de déclaration.

Source	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Médias				
Universités				
Entreprises				
Organisations				
Public				
Nombre total de demandes reçues	0	0	0	0
% de demandes réglées	100 %	100 %	100 %	100 %

- (b) Interprétation/explication : Il n'y a eu aucune demande durant cette période.
- (c) Documents à l'appui : Afin de répondre aux exigences de la *Loi*, les mesures nécessaires ont été prises pour faire en sorte que toute demande reçue soit traitée conformément aux dispositions de la *Loi*. Le chef des Affaires financières joue le rôle de coordonnateur conformément à l'article 73; à l'heure actuelle, étant donné l'absence de demande pour ce service, il consacre moins de un pour cent de son temps aux activités liées à la *Loi*. Une pièce est mise à la disposition des personnes ou des entités qui voudraient consulter l'information accessible.
- (d) Politiques internes : Outre l'obligation de se conformer aux exigences de la *Loi* telles que stipulées dans son règlement, il n'existe pas d'autre politique interne à ce sujet.
- (e) Enquêtes : Il n'y a pas eu d'enquête.

5. SÉANCES DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Il n'y a pas eu d'activités de formation ni de séances de sensibilisation pendant la période de déclaration.

6. POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES, PROCÉDURES ET INITIATIVES

Il n'y a pas eu de politiques ni de lignes directrices nouvelles ou révisées qui ont été officiellement mises en place au cours du dernier exercice.

7. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX ENJEUX ET DES MESURES PRISES À LA SUITE DE PLAINTES OU D'AUDITS

Aucune plainte n'a été reçue et aucun audit n'a été mené.

8. SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ

Seuls deux employés s'occupent des demandes AIPRP de l'Administration de pilotage de l'Atlantique. C'est pourquoi aucune procédure de surveillance officielle n'a été mise en place. Le coordonnateur AIPRP signe toute la correspondance sortante et est au courant du statut de chaque dossier.

ANNEXE – LETTRE DE DÉLÉGATION



**Atlantic
Pilotage
Authority**

COGSWELL TOWER, SUITE 910
2000 BARRINGTON STREET
HALIFAX, NOVA SCOTIA
B3J 3K1
TEL: (902) 426-2550
FAX: (902) 426-4054

**Administration
de Pilotage
de l'Atlantique**

TOUR COGSWELL, PIÈCE 910
2000 RUE BARRINGTON
HALIFAX, N.É.
B3J 3K1

www.atlanticpilotage.com

December 12, 2007

Ms. Valerie Lance
Investigator
Office of the Information Commissioner of Canada
Place de Ville, Tower B
112 Kent Street, 22nd Floor
Ottawa, Ontario K1A 1H3

RE: ATIP – Section 73 – Delegation by the head of a government institution

Dear Ms. Lance,

As per your previous conversation with Ms. Nancy Gordon, this letter will serve to confirm that I hereby appoint Mr. Peter MacArthur, our Chief Financial Officer of the Atlantic Pilotage Authority, to perform any of the powers, duties or functions of the head of the institution under this Act that are specified in the order.

If further information is required, please do not hesitate to contact the undersigned.

Sincerely,

R.A. McGuinness
Chief Executive Officer

Canada



Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information

Nom de l'institution : Administration de pilotage de l'Atlantique

Période visée par le rapport : 4/01/17 au 3/31/18

PARTIE 1 – Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

1.1 Nombre de demandes

	Nombre de demandes
Reçues pendant la période visée par le rapport	0
En suspens à la fin de la période de rapport précédente	0
Total	0
Fermées pendant la période visée par le rapport	0
Reportées à la prochaine période de rapport	0

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	0
Secteur universitaire	0
Secteur commercial (secteur privé)	0
Organisme	0
Public	0
Total	0

PARTIE 2 – Demandes fermées pendant la période visée par le rapport

2.1 Disposition et délai de traitement

Disposition	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	0
Tous exemptés	0	0	0	0	0	0	0	0
Tous exclus	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande transmise	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0
Traitement informel	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

2.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	0	16(2)a)	0	18a)	0	20.1	0
13(1)b)	0	16(2)b)	0	18b)	0	20.2	0
13(1)c)	0	16(2)c)	0	18c)	0	20.4	0
13(1)d)	0	16(3)	0	18d)	0	21(1)a)	0
13(1)e)	0	16.1(1)a)	0	18.1(1)a)	0	21(1)b)	0
14a)	0	16.1(1)b)	0	18.1(1)b)	0	21(1)c)	0
14b)	0	16.1(1)c)	0	18.1(1)c)	0	21(1)d)	0
15(1) - A.I.*	0	16.1(1)d)	0	18.1(1)d)	0	22	0
15(1) - Déf.*	0	16.2(1)	0	19(1)	0	22.1(1)	0
15(1) - A.S.*	0	16.3	0	20(1)a)	0	23	0
16(1)a)(i)	0	16.4(1)a)	0	20(1)b)	0	24(1)	0
16(1)a)(ii)	0	16.4(1)b)	0	20(1)b.1)	0	26	0
16(1)a)(iii)	0	16.5	0	20(1)c)	0		
16(1)b)	0	17	0	20(1)d)	0		
16(1)c)	0						
16(1)d)	0						

* A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

2.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68a)	0	69(1)a)	0	69(1)g) re a)	0
68b)	0	69(1)b)	0	69(1)g) re b)	0
68c)	0	69(1)c)	0	69(1)g) re c)	0
68.1	0	69(1)d)	0	69(1)g) re d)	0
68.2a)	0	69(1)e)	0	69(1)g) re e)	0
68.2b)	0	69(1)f)	0	69(1)g) re f)	0
				69.1(1)	0

2.4 Support des documents divulgués

Disposition	Papier	Électronique	Autres
Communication totale	0	0	0
Communication partielle	0	0	0
Total	0	0	0

2.5 Complexité

2.5.1 Pages pertinentes traitées et divulguées

Disposition des demandes	Nombre de pages traitées	Nombre de pages divulguées	Nombre de demandes
Communication totale	0	0	0
Communication partielle	0	0	0
Tous exemptés	0	0	0
Tous exclus	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0

2.5.2 Pages pertinentes traitées et divulguées en fonction de l'ampleur des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		101 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tous exemptés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tous exclus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2.5.3 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Estimation des frais	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0
Tous exemptés	0	0	0	0	0
Tous exclus	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0

2.6 Retards

2.6.1 Raisons des retards dans le traitement des demandes

Nombre de demandes fermées en retard	Raison principale			
	Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
0	0	0	0	0

2.6.2 Nombre de jours de retard

Nombre de jours en retard	Nombre de demandes en retard où le délai n'a pas été prorogé	Nombre de demandes en retard où le délai a été prorogé	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	0	0

2.7 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

PARTIE 3 – Prorogations

3.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes nécessitant une prorogation	9(1)a) Entrave au fonctionnement	9(1)b) Consultation		9(1)c) Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0
Tous exemptés	0	0	0	0
Tous exclus	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

3.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a) Entrave au fonctionnement	9(1)b) Consultation		9(1)c) Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	0	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

PARTIE 4 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés ou remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	0	\$0	0	\$0
Recherche	0	\$0	0	\$0
Production	0	\$0	0	\$0
Programmation	0	\$0	0	\$0
Préparation	0	\$0	0	\$0
Support de substitution	0	\$0	0	\$0
Reproduction	0	\$0	0	\$0
Total	0	\$0	0	\$0

PARTIE 5 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organismes

5.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions fédérales et organismes

Consultations	Autres institutions fédérales	Nombre de pages à traiter	Autres organismes	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période visée par le rapport	0	0	0	0
En suspens à la fin de la période de rapport précédente	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Fermées pendant la période visée par le rapport	0	0	0	0
Reportées à la prochaine période de rapport	0	0	0	0

5.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions fédérales

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

5.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organismes

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

PARTIE 6 – Délais de traitement des consultations sur les confidences du Cabinet

Nombre de jours	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses reçues après l'échéance
1 à 15	0	0
16 à 30	0	0
31 à 60	0	0
61 à 120	0	0
121 à 180	0	0
181 à 365	0	0
Plus de 365 jours	0	0
Total	0	0

PARTIE 7 – Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information

7.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		\$0
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$0
• Marchés de services professionnels	\$0	
• Autres	\$0	
Total		\$0

7.2 Ressources humaines

Ressources	Voués à l'AI à temps plein	Voués à l'AI à temps partiel	Total
Employés à temps plein	0.00	0.00	0.00
Employés à temps partiel et occasionnels	0.00	0.00	0.00
Employés régionaux	0.00	0.00	0.00
Experts-conseils et personnel d'agence	0.00	0.00	0.00
Étudiants	0.00	0.00	0.00
Total	0.00	0.00	0.00